Image not found or type unknown

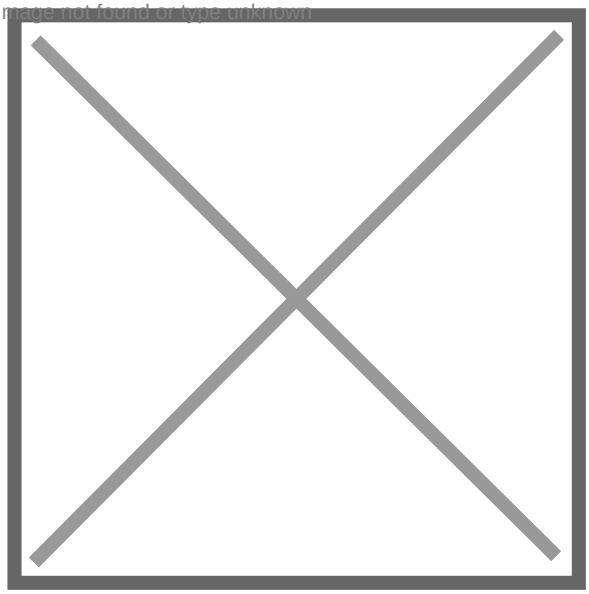

Licenciement pour inaptitude

Par **yaya 86**, le **30/08/2017** à **13:01**

Bonjour ,

Voila , j'ai était licencier pour inaptitude suite a une maladie pro , je suis sortie des effectifs en dates du 31/07/2017 et je devais recevoir mon solde tout compte ainsi que l attestation assedic , mais a ce jour je n'est toujours rien reçu . J'ai appeler envoyer des mails aux services concernés et la j' avoue que cela commence a me stresser .Car je risque d'être radier de pôle emploi avant d être indemnités .Si quelqu'un parmi vous peux me donner des information pour trouver une solution .
Merci par avance de vos réponse .
PS :(J était en cdi pour une grande enseigne qui a ce jour ferme des magasins et qui a mis en place un PSE).

Par **morobar**, le **30/08/2017** à **15:51**

Bonjour,
Ces documents sont quérables et non portables.
Ce qui signifie qu'il faut aller les chercher et non attendre de les recevoir.
Vous devez vérifier qu'ils ne sont pas à disposition dans votre entreprise, et si tel n'est pas le cas, la mettre en demeure de vous les fournir par retour de courrier sous peine de la saisine du conseil des prudhommes en formation de référé.

Par **yaya 86**, le **30/08/2017** à **19:13**

Bonsoir , Morobar
Le soucis c'est que mon siège se trouve sur paris et il met impossible d 'y aller .Mais merci de votre réponse

Par **morobar**, le **31/08/2017** à **08:29**

Bonjour,
J'évoque votre lieu de travail, l'endroit où s'est déroulé l'entretien préalable au licenciement..

Par **yaya 86**, le **31/08/2017** à **10:14**

Bonjour ,
Le magasin sur lequel j était employée n'as rien reçu . Je l es contacter hier en fin de matinée et fin d'aprés-midi .
Mais merci de vos réponses .

Par **morobar**, le **31/08/2017** à **11:13**

Alors saisine du CPH compétent sur votre lieu de travail en formation de référé pour exiger la remise documentaire sous astreinte, par exemple de 50 euro/jour.
Demander au jour de l'audience cette astreinte en précisant souhaiter que la cour se réserve le droit de liquider l'astreinte.

Par **yaya 86**, le **31/08/2017** à **11:40**

Merci beaucoup pour vos informations qui vont mettre très utiles.

Par **Valou 95**, le **09/09/2017** à **21:18**

Bonjour je suis tombé malade en mars 2015, j ai une maladie qui touche mes os , j était salarié dans un STE depuis 2004 , en arrêt maladie depuis 2015 , ma STE est passé en appel d offres au mois de décembre 2016 , donc j ai été reprise par la nouvelle en janvier 2017 avec mes années d ancienneté, depuis la sécu ma mise en invalidité et la médecine du travail ma déclaré inapte ce juillet 2017 , ils mon fait des offres de reclassement en mi temps sous certaines conditions que la médecine du travail avait suggéré ! Je les est refusé tous basés dans le nord de la France et une à Paris je ne peu prendre les transports et reste longtemps assise . Donc ils m on notifié mon licenciement le 4 août 2017 en retard d un jour , donc ils doivent continuez à Me payé mon salaire. Aujourd'hui j ai reçue ma fiche de paye avec mes jours de congés acquis que je n avait pas pris , min salaire d août sauf qu il m enlevé 5 jours

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

je ne c est pas pourquoi et une indemnité de licenciement correspondant à un peu plus d un salaire , et un certificat de travail de janvier à août 2017 , pas d attestation d assedic et pas d indemnités de licenciement des 13 années qu il m'ont repris à la reprise de mon contrat. L'ancienneté apparaît sur ma fiche de paie , pouvez vous l aidez si vous êtes passé par la qu est ce que je doit dire merciiii

Par **Valou 95**, le **09/09/2017** à **21:26**

Bonjour je suis tombé malade en mars 2015, j ai une maladie qui touche mes os , j était salarié dans un STE depuis 2004 , en arrêt maladie depuis 2015 , ma STE est passé en appel d offres au mois de décembre 2016 , donc j ai été reprise par la nouvelle en janvier 2017 avec mes années d ancienneté, depuis la sécu ma mise en invalidité et la médecine du travail ma déclaré inapte ce juillet 2017 , ils mon fait des offres de reclassement en mi temps sous certaines conditions que la médecine du travail avait suggéré ! Je les est refusé tous basés dans le nord de la France et une à Paris je ne peu prendre les transports et reste longtemps assise . Donc ils m on notifié mon licenciement le 4 août 2017 en retard d un jour , donc ils doivent continuez à Me payé mon salaire. Aujourd'hui j ai reçue ma fiche de paye avec mes jours de congés acquis que je n avait pas pris , min salaire d août sauf qu il m enlevé 5 jours je ne c est pas pourquoi et une indemnité de licenciement correspondant à un peu plus d un salaire , et un certificat de travail de janvier à août 2017 , pas d attestation d assedic et pas d indemnités de licenciement des 13 années qu il m'ont repris à la reprise de mon contrat. L'ancienneté apparaît sur ma fiche de paie , pouvez vous l aidez si vous êtes passé par la qu est ce que je doit dire merciiii

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés